

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

Présents au COPIL N°1 :

- M. Charles CHIVILO, Président de la CCAF, Maire de MAURY.
- M. Bernard CAILLENS, Maire de CARAMANY.
- M. Jean-Pierre FOURLON, Maire de CAUDIES-DE-FENOUILLEDES.
- M. Emmanuel SMAGGHE, CAUDIES-DE-FENOUILLEDES.
- Mme Evelyne HANOUEL, FELLUNS.
- M. Jean-Louis RAYNAUD, Maire de FENOUILLET.
- Mme Laurence CORTES-CANICIO, FOSSE.
- M. Didier FABRESSE, LATOUR DE FRANCE.
- M. Jacques BARTHES, Maire de LESQUERDE.
- Mme Marie BORRUSO, LESQUERDE.
- M. Sidney HUILLET, Maire de PLANEZES.
- M. Gilles DEULOFEU, Maire de PRATS-DE-SOURNIA.
- Mme Claire TRIBILLAC, PRUGNANES.
- M. Auguste BLANC, Maire de RABOUILLET.
- M. José PELEGRY, RABOUILLET.
- M. Jean-Marie GIORGIO, RASIGUERES.
- M. Louis-Dominique AUCLAIR, SAINT-ARNAC.
- M. Roger FABRESSE, Maire de SAINT-MARTIN-DE-FENOUILLET.
- M. Jacques BAYONA, Maire de SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET.
- M. Jean-François DIAZ, SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET.
- M. Didier FOURCADE, Maire de TRILLA.
- M. Stéphane SERRANO, VIRA.
- Mme Mireille MOULIS, Directrice Générale des Services, CCAF.
- M. Lionel GAMBUS, Chargé de mission, CCAF.

Excusés / Représentés :

- M. Francis FRANCHET, Maire de VIRA.

Absents :

- Adjoint, Mairie de MAURY.
- M. Éric IZAR, Maire d'ANSIGNAN.
- Adjoint, ANSIGNAN.
- Adjoint, CARAMANY.
- M. Claude FILLOL, Maire de FELLUNS.
- Adjoint, FENOUILLET.
- M. Michel GARRIGUE, Maire de FOSSE.
- M. Gilles RIVIERE, Maire de LANSAC.
- Adjoint, LANSAC.

- M. Michel PIGEON, Maire de LATOUR DE FRANCE.
- M. Michel BENET, Maire de LE VIVIER.
- Adjoint, Maire de LE VIVIER.
- M. Louis BORRAS, Maire de PEZILLA-DE-CONFLENT.
- Adjoint, PEZILLA-DE-CONFLENT.
- Adjoint, PLANEZES.
- Adjoint, PRATS-DE-SOURNIA.
- M. Pierre-Henri BINTEIN, Maire de PRUGNANES.
- M. Paul FOUSSAT, Maire de RASIGUERES.
- M. Guy CALVET, Maire de SAINT-ARNAC.
- Adjoint, SAINT-MARTIN-DE-FENOUILLET.
- Adjoint, TRILLA.

PARTENAIRES DE LA DEMARCHE

Présents au COPIL N°1 :

- Mme Claire VIDAL MARCH, Chargée d'études planification - AURCA.
- Mme Florence COMBALBERT, Chargée d'études planification – AURCA.
- Mme Mélanie BONNEAU, Directrice d'études – Responsable du pôle Territoires Durables - AURCA.
- Mme Cécile LUPIAC, Assistante d'études paysagiste urbaniste – AURCA.
- Mme Hélène ESCASSUT, Chargée d'études – Service Aménagement – Chambre d'Agriculture.

Lieu du COPIL N°1 : Sièges de la Communauté de Communes Agly-Fenouillères

Date et heure du COPIL N°1 : Jeudi 25 Janvier 2018 – 14h30

Objet du COPIL N°1 : Diagnostics Etat Initial de l'Environnement / Paysage et Patrimoine / Agriculture et Forêt

FORMALISME DE L'ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Historique de la démarche

Compte tenu de l'exigence législative forte (Loi ALUR du 24 mars 2014 et Loi NOTRe du 7 août 2015, notamment) pour que le document d'urbanisme local soit élaboré à l'échelle de l'intercommunalité, le processus étant susceptible d'engendrer parallèlement d'importantes économies d'échelle pour l'ensemble des communes membres, la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes a voté :

- Par délibération en date du 11 février 2016, la 22^{ème} modification des statuts relative à l'extension des compétences « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;
- Par délibération en date du 25 mai 2016, l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA), la désignant ainsi comme partenaire de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;
- Par délibération en date du 25 mai 2016, l'approbation de la Convention de Conseil Juridique dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;
- Par délibération en date du 6 juillet 2016, la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Détermination des modalités de collaboration – Détermination des objectifs poursuivis et modalités de concertation.

Relation avec le public

Les éléments de cette délibération, **instituant la forme et le fond de l'élaboration du PLUi**, ont été établis conformément aux comptes rendus de deux Conférences intercommunales des Maires en date du 24 mai 2016 et 28 juin 2016. Son article 4 indique :

Modalités d'informations du public

Une information régulière du public aura lieu pendant toute la durée de la concertation sur les avancées du projet.

Elle sera assurée par la mise à disposition d'un DOSSIER de la CONCERTATION au siège de la Communauté de Communes et dans les 22 communes membres aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes et sur les sites internet communaux.

Ce DOSSIER sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure par l'adjonction des comptes-rendus de chaque COPIL de la démarche PLUi, du compte-rendu de la réunion des personnes publiques associées et des étapes clés de la démarche.

Modalités de concertation du public

Une concertation régulière du public aura lieu pendant toute la durée du projet.

Elle sera assurée par la mise à disposition d'un REGISTRE de la CONCERTATION au siège de la Communauté de Communes et dans les 22 communes membres aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes et sur les sites internet communaux. Ce dossier recevra les observations et contribution du public.

Les observations et contributions pourront également être adressées par courrier à l'attention du Président au siège de la Communauté de Communes.

Après que ce soit tenu le débat sur le PADD, le Président ou son représentant est chargé d'organiser une réunion de présentation et d'information générale dans la ville siège de la Communauté de Communes.

Si cela apparaît opportun, il pourra également organiser des réunions thématiques portant sur une zone géographique ou un objet précis.

En tout état de cause, les réunions seront portées à la connaissance du public par :

- une insertion dans la presse
- un affichage au siège de la Communauté de Communes et des 22 communes membres
- une insertion sur le site internet de la CCAF et les sites internet communaux.

La concertation débutera dans le mois suivant la présente délibération et se clôturera un mois et demi avant la date prévue pour l'arrêt du projet de PLUi afin de disposer du temps nécessaire pour réaliser le bilan de cette concertation qui apparaîtra dans la délibération communautaire d'approbation du PLUi.

Un DOSSIER et un REGISTRE de la concertation ont été remis par les services de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes dans chacune des 22 communes membres entre le 19 et 23 juin 2017.

Pour prévenir tout recours devant le Tribunal Administratif, il est primordial que ces documents soient à la disposition du public dans les conditions décrites dans la délibération, physiquement en Mairie, et sur les sites internet communaux via le lien :

<http://www.cc-aglyfenouilledes.fr/vie-locale/entreprises-et-economie/plui-plan-local-durbanisme-intercommunal>

ARTICULATION COTECH - COPIL

L'article 2 arrête les modalités d'une collaboration renforcée entre l'EPCI et les communes membres en créant, notamment, deux instances :

Un Comité Technique se réunissant autant que nécessaire.

Mission :

Assurer le partage des constats et des enjeux et participe à alimenter les études. Il prépare les réunions du COPIL.

Composition :

- 1 représentant désigné par les communes pour chacune des 22 communes membres
- Le responsable PLUi de la CCAF
- L'AURCA
- Les responsables des pôles CCAF si nécessaire
- + partenaires techniques selon les thématiques

Un Comité de Pilotage se réunissant autant que nécessaire

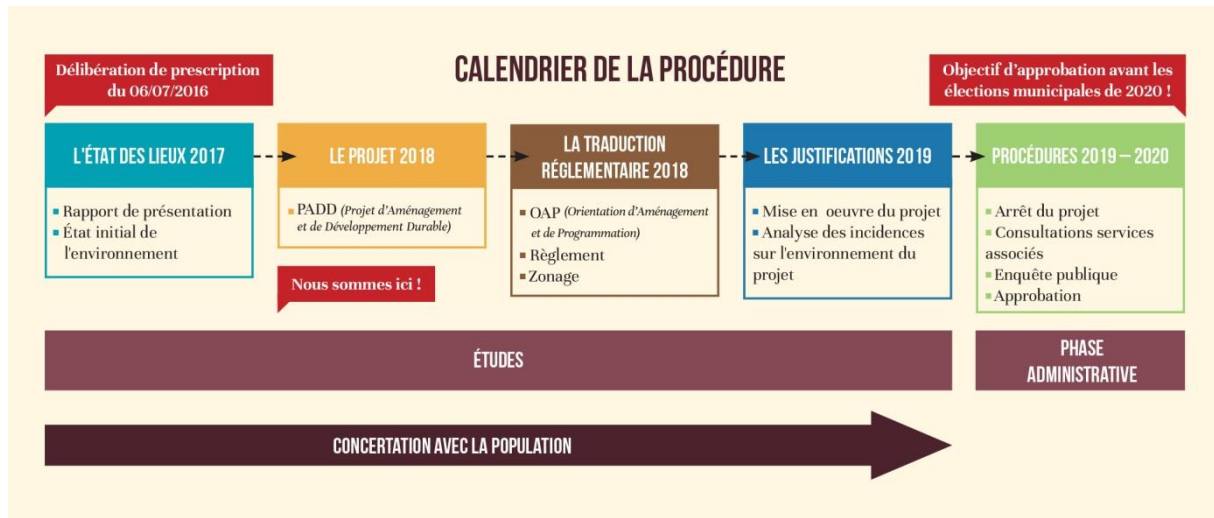
Mission :

Suivre l'évolution des études et assurer l'information des Conseils Municipaux. Il valide les grandes orientations stratégiques.

Composition :

- Le Président de la CCAF
- Les 22 Maires
- Les adjoints au Maire (à l'urbanisme)
- La Direction Générale des Services de la CCAF
- Le responsable PLUi de la CCAF
- Les responsables des pôles CCAF si nécessaire
- L'AURCA

CONTENU ET ETAT D'AVANCEMENT DU PLUI



LES DIFFERENTS DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DU CODE DE L'URBANISME

Lionel GAMBUS (CCAF) insiste lourdement sur l'importance de l'élaboration du PLUi qui :

- est la traduction spatiale du projet politique porté par les élus de la Communauté de Communes.
- prépare et engage le futur de la Communauté de Communes pour les 15 prochaines années.

Vu le Comité Technique du 4 décembre 2017 – Etat Initial de l'Environnement, Agriculture et Forêt.

Vu le Comité Technique du 12 décembre 2017 – Paysage et Patrimoine.

Etat initial de l'environnement

Mélanie BONNEAU, Directrice d'Etudes – Pôle Territoires Durables de l'AURCA présente l'analyse de tous les enjeux environnementaux du territoire qui contribueront à la définition du projet de territoire (PADD, OAP, règlement) et constitueront le référentiel pour l'évaluation environnementale du document.

Occupation des sols

Elle est majoritairement naturelle et boisée. La proportion des surfaces artificialisées est de 2%.

La consommation d'espaces est limitée : 31,5 ha en 10 ans.

Milieux naturels et la biodiversité

Des milieux naturels et une biodiversité remarquables présentant une grande variété écosystémique, faunistique et floristique mais des pressions s'exercent comme la fermeture des milieux due à la déprise agricole, notamment.

On relève aussi des continuités écologiques (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) et de nombreux zonages environnementaux (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, PNA, etc...).

Ressources naturelles

Le territoire présente des stations d'épuration conformes à la réglementation et des capacités épuratoires estimées à 12 400 équivalents-habitants avec un rendement moyen du réseau AEP de 76%.

Les cours d'eau sont globalement en bon état mais soumis à certaines pressions, pollutions aux pesticides, notamment. Les ressources souterraines sont en bon état chimique quantitatif mais relativement mal connu.

Des épisodes de sécheresses récurrentes en période estivale provoquent de graves problèmes en alimentation en eau potable. **Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est en cours d'élaboration visant à assurer une gestion pérenne de la ressource.**

COMMENTAIRES :

Jean-Pierre FOURLON (CAUDIES-DE-FENOUILLEDES) estime qu'il faudra trouver, en partie amont du bassin versant, de nouveaux prélèvements (50 captages présents dont 2 prioritaires). Le PGRE pose la question des retenues collinaires.

Mélanie BONNEAU (AURCA) précise que, dans le domaine de l'urbanisme, il faudra identifier les zones susceptibles d'accueillir des retenues collinaires mais que le PLUi n'aura pas le pouvoir réglementaire d'un PGRE.

La qualité de l'air est bonne malgré quelques dépassements ponctuels en ozone issus généralement des masses d'air en provenance du littoral méditerranéen.

Les ressources minérales sont encore exploitées par 3 sites d'extraction.

Risques naturels

Un risque **inondation** présent aux abords des cours d'eau et pénétrant sur 11 communes.

COMMENTAIRES :

Jean-Louis RAYNAUD (FENOUILLET) pointe que, compte tenu de la faiblesse de l'urbanisation du territoire, et sans minimiser les risques d'inondation, il ne faudrait pas s'imposer trop de contraintes pour un risque qui concerne prioritairement la plaine du Roussillon.

Charles CHIVILO (MAURY) prend quelques exemples de la politique d'urbanisation qui se pratique souvent sur la plaine du Roussillon exposant fortement les populations au risque inondation.

Un aléa **incendie** particulièrement prononcé sur les milieux boisés, de garrigue et de maquis dont 4 communes soumises à des risques élevés (Prugnanes, Vira, Trilla et Planèzes).

Des risques de **mouvements de terrain** présents sur tout le territoire et un risque **sismique** potentiellement dévastateur.

Seulement 4 communes sont dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et 2 de Plans de Prévention des Risques (PPR).

Risques technologiques et nuisances

On relève la présence de 7 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 3 communes concernées par le risque de Transport de Matières Dangereuses sur l'axe routier RD117 considéré comme une infrastructure bruyante et 3 communes soumises au risque de rupture de barrage.

Climat et énergie

Les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sont le transport routier, les bâtiments résidentiel et tertiaire et l'agriculture.

Le territoire présente de nombreuses installations de production d'énergies renouvelables (2 parcs éoliens, photovoltaïque en toiture, chaudières collectives au bois) faisant de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes **un territoire à énergie positive** (TEPOS).

COMMENTAIRES :

Jean-Pierre FOURLON (CAUDIES-DE-FENOUILLEDES) souhaite que le futur Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes, concernant la filière photovoltaïque sur bâti, organise l'information et l'animation à destination des habitants pour les rassurer et développe des projets collectifs pour faciliter le financement et les commandes.

Déchets

Sur plusieurs aspects, la politique de collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés menée par la Communauté de Communes affiche d'excellents résultats :

- des équipements performants et des filières de valorisation bien identifiées
- une réduction globale de la production des déchets
- une collecte sélective performante (taux de valorisation de la matière le plus haut du département)

COMMENTAIRES :

Mélanie BONNEAU (AURCA) précise que le PLUi peut identifier des sites pour mettre en place des politiques de tri afin de favoriser la collecte collective.

Principaux enjeux identifiés

- **La préservation des paysages.**
- **La préservation qualitative et quantitative des ressources en eau** par la bonne articulation entre leurs disponibilités et les besoins liés au développement du territoire.
- **La contribution à la transition énergétique** dans le respect des enjeux environnementaux et paysagers.
- **La prise en compte des risques naturels** et l'anticipation de leurs évolutions au vu des effets prévisibles du changement climatique.
- **La conservation des espaces présentant un intérêt écologique particulier et des continuités écologiques terrestres et aquatiques.**
- **La modération de la consommation foncière**, notamment au niveau des terres agricoles.
- La poursuite et le renforcement de la politique en faveur de **la réduction de la production de déchets et de l'optimisation du tri.**

COMMENTAIRES :

Un très vif débat s'engage sur l'enjeu de la modération de la consommation foncière.

Jean-Pierre FOURLON (CAUDIES-DE-FENOUILLEDES) et **Jean-Louis RAYNAUD** (FENOUILLET) estiment que puisque la proportion des surfaces artificialisées n'est que de 2% de la superficie totale du territoire et que la consommation d'espace n'a crû que de 31,50 ha en 10 ans, la modération de la consommation foncière ne constitue pas un enjeu pour la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes. L'urbanisation n'est pas en cause, il s'agit d'un problème économique : le territoire s'enrichit à cause de la déprise agricole.

Il faut refuser que les mêmes règles de modération de la consommation foncière qui doivent s'appliquer, à juste titre, en milieu urbain ne s'appliquent sur notre territoire car elles entraveront sérieusement l'attractivité et donc l'avenir de la Communauté de Communes. De nouveaux habitants refuseront de s'installer sur des parcelles de la taille de celles à la vente sur la plaine du Roussillon.

Auguste BLANC (RABOUILLET) appuie cette opinion. Il ne faut pas que nous nous imposions des règles qui bloquent le territoire.

A l'inverse, **Jean-Marie GIORGIO** (RASIGUERES) et **Louis-Dominique AUCLAIR** (SAINT-ARNAC) ne croient pas à un fort afflux de personnes qui viendra s'installer sur notre territoire en quelques années et donc à la nécessité d'ouvrir de nombreux hectares à l'urbanisation future. Ils énumèrent tous les problèmes liés à l'étalement urbain qui mite ou grignote les meilleures terres agricoles, engendre des coûts d'aménagements de zone importants et vide les centres bourgs. Ils prônent de construire la ville sur la ville.

Mélanie BONNEAU et **Florence COMBALBERT** (AURCA) tiennent à préciser que l'Agence d'Urbanisme Catalane n'imposera aucune orientation politique aux élus de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes mais que, dans le cadre strict de sa mission, elle doit se conformer aux prescriptions du Code de l'Urbanisme et du futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) qui imposent des objectifs de réduction de la consommation d'espace par rapport à la consommation sur les 10 dernières années. De plus, la friche n'est pas comptabilisée dans les calculs de la consommation. Enfin, on peut constater que le modèle « lotissement pavillonnaire » a un impact fort sur les paysages et sur un étalement urbain grandissant.

Charles CHIVILO (MAURY) modère et nuance les propos et, à l'instar de **Jean-Louis RAYNAUD** (FENOUILLET), évoque la possibilité d'élaborer des plans de secteurs dans le cadre du PLUi.

Paysage et Patrimoine

Cécile LUPIAC, Assistante d'études paysagiste-urbaniste – Pôle Projets Urbains de l'AURCA présente tous les constats et enjeux liés aux thématiques du Paysage, aux formes bâties et au Patrimoine.

Paysages : constats et enjeux

Des paysages géomorphologiques identitaires :

- La préservation et la valorisation des grands paysages identitaires, comme cadre de vie et support touristique, en prenant en compte le développement urbain et l'exploitation forestière.

Des sites naturels remarquables mais fragiles :

- La mise en scène et la découverte des sites naturels remarquables en encadrant l'accueil et la fréquentation touristique.

Des paysages agricoles précieux dessinés par un terroir viticole soigné :

- La protection des paysages agricoles précieux au regard du paysage ;
- L'interdiction d'implanter des parcs photovoltaïques au sol ;
- Le soin apporté aux interfaces entre les paysages agricoles et les zones urbaines.

COMMENTAIRES :

Jean-Louis RAYNAUD (FENOUILLET) souhaite que l'on puisse, dans la zone A du futur PLUi, distinguer des zones remarquables afin que l'implantation de parcs photovoltaïques au sol soit clairement interdite.

Jean-Pierre FOURLON (CAUDIES-DE-FENOUILLEDES) et **Jean-Marie GIOGIO** (RASIGUERES) souhaitent préserver les paysages agricoles de qualité et orienter les éventuels projets d'implantation de parcs photovoltaïques au sol, prioritairement, sur des zones en friche.

Charles CHIVILO (MAURY) souhaite que ce zonage prioritaire soit défini avec les syndicats agricoles et demande si la procédure de révision du PLUi est longue pour accueillir des projets photovoltaïques au sol.

Florence COMBALBERT, Chargée d'études – Pôle Planification de l'AURCA que tout projet de modification ou de révision du PLUi doit respecter l'économie générale du projet et qu'au-delà du zonage, l'idée est de déterminer une grande orientation dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Louis-Dominique AUCLAIR (SAINT-ARNAC) insiste sur le développement du photovoltaïque sur bâti et le solaire thermique au-delà du photovoltaïque au sol.

De vastes étendues de garrigues, maquis et boisements couvrant les pentes :

- La gestion des paysages de piémont.

Des points de repères paysagers forts :

- La mise en valeur de divers points de repères culminants du paysage.

Des routes et chemins ruraux supports de découverte du paysage :

- L'amélioration et le développement des points de vue sur le grand paysage depuis les routes et les chemins ainsi que la valorisation des « villages-belvédères ».

Des paysages de l'eau : sources d'aménité :

- La valorisation des paysages de l'eau ainsi que l'identification du patrimoine associé (canaux, fontaines, puits, etc...).

Des sites industriels ponctuant le paysage :

- L'amélioration et la restructuration paysagère de certains sites industriels dont l'impact nuit au paysage et au cadre de vie.

Un paysage tourné vers les énergies renouvelables :

- Le développement des énergies renouvelables en assurant leur intégration paysagère ;
- L'implantation sur des espaces présentant une dégradation reconnue (carrières, friches industrielles, etc...) afin de ne pas nuire à la qualité des paysages, de l'activité agricole ou forestière et à l'environnement.

Formes bâties : constats et enjeux

Des villages d'intérêt paysager :

- Le maintien de la silhouette des villages et des bourgs en considérant leur besoin de se développer.

Des bourgs aux entrées variées :

- La qualité des entrées de bourg en veillant à soigner les transitions paysagères et l'organisation du bâti.

Des extensions pavillonnaires :

- L'intégration de nouvelles constructions par rapport au tissu urbain.

Des caves viticoles abandonnées :

- Le devenir des caves viticoles désaffectées en favorisant le maintien de leur intérêt patrimonial.

Des écarts et des fermes traditionnelles :

- La gestion de l'évolution des écarts et des fermes isolées en favorisant le maintien de leur intérêt patrimonial.

De grands ouvrages d'architecture :

- L'identification des grands ouvrages à protéger en permettant leur valorisation dans le paysage.

Patrimoines : constats et enjeux

Des sites archéologiques isolés :

- L'identification des éléments du néolithique en permettant leur valorisation dans le paysage.

COMMENTAIRES :

Jean-Marie GIORGIO (RASIGUERES) souhaite qu'un constat soit dressé sur le patrimoine du territoire d'autres périodes que le néolithique.

Un patrimoine rural et viticole :

- L'identification, la valorisation et la protection du patrimoine rural et viticole en privilégiant les éléments les plus intéressants (qualité de la construction, état, visibilité)

COMMENTAIRES :

Cécile LUPIAC (AURCA) précise que l'on peut localiser le petit patrimoine rural et viticole puis imposer un règlement de zone au titre du Code de l'Urbanisme pour pouvoir le protéger et le valoriser. Elle précise aussi que cette présentation est très succincte mais que le diagnostic paysager et patrimonial sera beaucoup plus détaillé.

Diagnostic agricole

Hélène ESCASSUT, Responsable d'études – Service Territoire et Aménagement de la Chambre d'Agriculture du Roussillon présente le diagnostic agricole pour la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes.

Concernant **l'occupation des sols**, on note des espaces soumis à des contraintes naturelles se caractérisant par des sols à la fertilité réduite, des pentes marquées et des ressources en eau limitées.

Concernant **les usages agricoles**, on note :

- La prédominance des espaces naturels couvrant 79% du territoire ;
- 2 800 ha de forêt et de landes, support à une activité pastorale et sylvopastorale ;
- Un vignoble couvrant 13% du territoire ;
- Une zone urbanisée limitée ;
- Un espace agricole mité par les friches : 1 800 ha.

COMMENTAIRES :

Jean-Pierre FOURLON (CAUDIES-DE-FENOUILLEDES) insiste sur les problèmes soulevés par les 1 800 ha de friches : fermeture des milieux, risque incendie accru, signe le plus fort du principal problème économique ; la déprise agricole.

Concernant **l'évolution de la surface agricole utile (SAU)**, on note :

- Un recul de 21% de la surface agricole utile (SAU) depuis 1988 soit 5 555 ha en 2010 ;
- 1/3 de la SAU se concentre sur Maury ;
- 3 communes ont perdu plus de 75% de leur SAU : FENOUILLET, FOSSE et LE VIVIER ;
- Une SAU qui a augmenté sur 7 communes dont +658 ha sur RABOUILLET.

COMMENTAIRES :

Auguste BLANC (RABOUILLET) émet de sérieux doutes sur la réalité des +658 ha de SAU sur sa commune.

Hélène ESCASSUT (CHAMBRE D'AGRICULTURE) précise qu'il s'agit de SAU rattachée au siège de l'exploitation. Une exploitation peut avoir son siège sur la commune de RABOUILLET et la majorité de sa SAU sur d'autres villages.

Concernant **l'évolution du nombre d'exploitations agricoles** :

- 349 exploitations en 2010 – forte disparité selon les communes ;
- Actifs : 500 UTA ;
- Perte moyenne de 63% des structures en 22 ans.

Concernant **la dynamique d'installation et les enjeux de la transmission** :

- Un renouvellement de génération fragile au regard de la population des plus de 50 ans (48%) qui illustre aussi un vieillissement des exploitants ;
- Une problématique de la transmission qui va s'amplifier dans les années à venir ;
- 11 installations depuis 2010 dont les 2/3 en viticulture et 70% hors du cadre familial.

La viticulture : une filière historique qui subit des crises récurrentes mais qui résiste.

On recense :

- Un vignoble de 3 422 ha ;
- 275 exploitations viticoles ;
- 5 caves coopératives valorisant 60% du vignoble ;
- Environ 70 caves particulières dont certaines implantées en cœur de village ;
- Un vignoble de qualité et des vins de cépage sur les zones les plus fertiles ;
- Un vignoble de côteaoux peu mécanisable, morcelé, de faibles rendements (28Hl/ha), mité par les friches ;
- Une desserte qui devient problématique liée à l'enclavement de certaines parcelles et à l'état des chemins ruraux ;
- Un nombre important de viticulteurs proches de la retraite.

COMMENTAIRES :

Sidney HUILLET (PLANEZES) anticipe une augmentation future des superficies en friche sur les côteaoux au vu des prochaines législations restrictives concernant les pesticides.

Jean-Pierre FOURLON (CAUDIES-DE-FENOUILLEDES) confirme que les chemins ruraux ne sont plus dimensionnés pour les nouvelles pratiques des activités agricoles.

Charles CHIVILO (MAURY) évoque l'un des objectifs de la 2nde modification du PLU de Maury : interdire toute installation de nouvelles caves particulières dans le centre-bourg pour éviter toutes les nuisances induites.

L'élevage et pastoralisme :

Une filière qui se maintient et se développe :

- Une activité qui se concentre sur le « Haut-Fenouillèdes » ;
- Une filière dynamique : 75% installés depuis moins de 10 ans ;
- Une commercialisation orientée sur les circuits de proximité ;
- Des productions reconnues.

Une activité gestionnaire de l'espace :

- Un système de production dominant : l'élevage extensif allaitant ;
- Une exploitation laitière avec transformation fromagère ;
- Une activité de sylvo-pastoralisme issue d'une politique volontariste DFCI dans les années 90 ;
- Mais des structures contraintes par la ressource pastorale du territoire qui limite le potentiel de production.

Les autres productions diversifiées :

- Arboriculture, oléiculture et maraîchage couplés avec une activité de transformation sur une surface restreinte à cause d'une limitation de la ressource en eau ;
- Trufficulture (27 truffières recensées – 59 ha) qui permet la valorisation économique des espaces agricoles et forestiers à potentiel trufficole et l'ouverture des milieux.

COMMENTAIRES :

Certains membres du COPIL contestent le nombre de trufficulteurs et de truffières recensés.

Des projets et besoins exprimés par les exploitants :

Dans le cadre de ce travail sur le diagnostic agricole, plusieurs entretiens ont été menés avec les exploitants, qui, à cette occasion, ont pu exprimer des projets et des besoins en termes de :

- Constructions agricoles et d'aménagement ;
- Surface pour l'agrandissement des structures et l'installation ;
- Capacité d'accueil et d'hébergement du personnel saisonnier ;
- Diversification .

Enjeux principaux

- Préserver le potentiel agricole et prendre en compte les besoins en matière de surface agricole.

- Préserver les espaces agricoles irrigables et mécanisables ;
- Prendre en compte le vignoble dans les choix d'aménagement ;
- Reconnaître la vocation agricole de certaines zones de piémont en les intégrant dans la zone à vocation agricole (notamment sur les communes sans document d'urbanisme) ;
- Permettre la création de nouveaux réseaux sous pression (collectifs et individuels), et autoriser les travaux d'excavation dans le cadre de projet collectif de création de bassins de stockage.

- Prise en compte des besoins de modernisation des structures

- Répondre aux besoins en bâtiments agricoles des exploitants et offrir la possibilité de délocaliser les activités de vinification à l'extérieur des villages ;
- Autoriser les constructions nécessaires à l'activité agricole y compris dans les zones naturelles (bâtiments agricoles et habitation) ;
- Règlement des constructions agricoles : permettre un choix de matériaux compatibles avec la situation économique des exploitants et panneaux photovoltaïques en toiture ;
- Respecter les distances de protection des bâtiments (Règlement Sanitaire Départemental = 50 m et Installations Classées au titre de la Protection de l'Environnement = 100 m) ;
- Faciliter la multifonctionnalité des exploitations par l'implantation d'activités nouvelles ou compléments d'activité (accueil public, changement destination du bâti agricole) ;
- Prise en compte des problématiques de rejet d'effluents vinicoles dans le réseau d'assainissement pour les caves particulières implantées dans les zones urbaines.

- Prise en compte de la circulation des engins agricoles et des troupeaux dans l'ensemble des aménagements et plan de déplacements modaux.

Diagnostic forestier

Hélène ESCASSUT, Responsable d'études – Service Territoire et Aménagement de la Chambre d'Agriculture du Roussillon présente le diagnostic agricole pour la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes.

Concernant **l'occupation des sols**, on note :

- Une superficie totale boisée de 18 210 ha représentant 56,7% de la superficie totale de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes ;
- Une ressource très majoritairement feuillue ;
- Mais une forte diversité de peuplements (résineux divers, pin, sapin, hêtre, etc...).

Concernant la propriété des forêts, on note :

- L'ensemble des forêts publiques regroupe 3 929 ha dont plus de la moitié sont des forêts domaniales (55%).
- L'ensemble des forêts privées regroupe 14 281 ha soit 77% des forêts.

Les contraintes à l'exploitation :

- Un morcellement de la propriété forestière ;
- Des pentes fortes qui compliquent l'exploitation ;
- Des pistes et des dessertes pas toujours calibrées.

Enjeux principaux

- Encourager le regroupement foncier pour lutter contre le morcellement de la propriété ;
- Travailler sur les dessertes pour faciliter l'exploitation ;
- Gérer durablement les forêts pour préserver l'environnement ;
- Développer le tourisme au sein des massifs forestiers ;
- Dynamiser le bois énergie pour offrir des débouchés aux gisements forestiers ;
- Suivre le projet de transport du fret bois sur la ligne Axat – Rivesaltes.

COMMENTAIRES :

Pour **Jean-Louis RAYNAUD** (FENOUILLET), il faut regarder l'accroissement annuel de la forêt et pas se contenter d'une photographie à l'instant « t » pour compléter le diagnostic forestier. De plus, le projet de fret bois par la ligne Axat – Rivesaltes relève plus d'un vœu pieu que d'une logique économique viable.

Mélanie BONNEAU (AURCA) confirme que les superficies boisées sur le territoire progressent d'année en année à cause de la déprise agricole et grâce aux plantations menées par le Fond Forestier National.

Louis-Dominique AUCLAIR (SAINT-ARNAC) confirme les attendus du diagnostic forestier. Une bonne partie de la forêt privée est inexploitée du fait de dessertes défailtantes, du morcellement du foncier et de pentes parfois trop raides. Il évoque le projet de regroupement foncier et animation foncière sur sa commune.

Auguste BLANC (RABOUILLET) confirme l'intérêt pour les gisements boisés de sa commune de travailler avec les chaudières bois énergie installées sur la commune de Sournia.